Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1928

Artikel: De la munition pour un débat politique
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025816

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De la munition pour un débat politique

Jean-Daniel Delley • 17 octobre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/18745

Piloté par Andi Gross, un ouvrage collectif présente des alternatives de politique intérieure «au-delà de l'automne»

A l'occasion des élections fédérales, le conseiller national socialiste Andreas Gross et ses co-auteurs publient un ouvrage [3] pour nourrir le débat politique qui a fait cruellement défaut dans cette campagne.

Cela devient une tradition. Naturalisations, interdiction des minarets, initiative pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple: à chacune de ces occasions, le parlementaire et chantre de la démocratie directe produit un livre dans la collection *Service public* de sa petite maison d'édition, pour nourrir la discussion. Car Andi Gross aime le débat, non pas l'argumentation unilatérale et le prêchi-prêcha partisan, mais la discussion ouverte. Aujourd'hui il aborde l'élection du Conseil fédéral par le peuple, la concordance, la crise des partis bourgeois, l'UDC comme symptôme de la crise du politique, les faiblesses de la gauche, la démocratisation nécessaire et la question européenne. Des thèmes pratiquement ignorés au cours de la campagne électorale.

Vingt-cinq auteurs de tous âges pour 36 contributions (dont trois tirées de DP), brèves mais substantielles, rassemblées dans un petit volume facile à emporter dans la poche. Gross a fait appel aussi bien à des universitaires qu'à des militants, à des parlementaires bourgeois, verts et de gauche, à une députée allemande et à un ancien ambassadeur. Les thèmes sont abordés par le biais de l'histoire, par celui de l'analyse politique et sociologique et de l'expérience personnelle.

Au chapitre de l'élection populaire du Conseil fédéral, on retiendra les réflexions de l'historien Martin Schaffner sur l'usage très helvétique du terme de peuple, qui renvoie à un acteur homogène qui veut et décide et qui, contrairement à l'évocation des citoyennes et des citoyens, laisse peu de place à la diversité, à la pluralité et aux conflits. La concordance fait l'objet d'une minutieuse analyse historique. Au vu des divergences programmatiques des partis actuellement présents au Conseil fédéral, Andi Gross se prononce pour une concordance restreinte sans l'UDC, une position que défend DP depuis plusieurs années (DP 1802 [4]).

La démocratie helvétique est perfectible. Non seulement, comme le préconise Gross, en affinant les instruments de démocratie directe – initiative législative, référendum constructif -, mais aussi en réduisant les inégalités et agissant contre la concentration des richesses qui minent les bases mêmes de la démocratie, comme le soutient le sociologue Ueli Mäder.

Enfin Andreas Gross n'oublie pas la question de la place de la Suisse et dans le monde, une question que les partis ont soigneusement éludée au cours de la campagne électorale. Sans ignorer les défauts de la construction européenne dans sa forme actuelle, il rappelle que la Suisse, de par sa position géopolitique et sa dépendance, n'aurait rien à gagner à l'effondrement de l'Union. Dans le débat européen, la critique ne devrait pas négliger d'aborder l'attitude fondamentale des isolationnistes pour qui la politique consiste en un combat permanent où les uns vainquent les autres. Et non pas comme la collaboration à la recherche de solutions communes.

Publié trois semaines avant l'échéance électorale, cet ouvrage arrive trop tard, dira-t-on. Mais son intitulé - *Au-delà de l'automne. Alternatives de politique intérieure dans une perspective européenne* - éclaire bien l'intention de porter le débat tout au long de la prochaine législature.

——

Über den Herbst hinaus. Innenpolitische Alternativen mit europäischen

Perspektiven, *publié sous la direction d'Andi Gross, Fredi Krebs, Martin Stohler et Dani Schönmann, 36 contributions de 25 auteures et auteurs, Éditions le Doubs, St-Ursanne (Jura), 256 pages. CHF 24.80. Editions allemande et française.*

Vade-mecum pour analyser les résultats du 23 octobre

Alex Dépraz • 15 octobre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/18738

L'élection du Conseil national n'est pas conforme au système proportionnel et les règles des élections au Conseil des Etats sont variables

L'expression de *«baromètre électoral»* pour qualifier le dernier sondage [5] réalisé avant les élections fédérales du 23 octobre est bien choisie. Les résultats permettent de dégager des tendances prévisionnelles – été indien pour l'UDC, avis de tempête pour le PLR – mais pas de traduire les gains ou les pertes en nombre de sièges.

Les pourcentages de voix exprimés au niveau national ne reflèteront sans doute pas la future composition des deux Chambres compte tenu des particularités du système électoral. Or, quand il s'agit d'élire un conseiller fédéral ou d'adopter une loi, seuls les parlementaires votent. Il est par exemple douteux que les Verts libéraux obtiennent les 12 sièges correspondant à leurs 5% des voix si on appliquait une proportionnelle *«théorique»* à l'ensemble des 245 députés à élire. Quelques rappels institutionnels critiques s'imposent donc.

Première curiosité, le renouvellement quasi-intégral des deux Chambres donne lieu non pas à un seul scrutin mais à 26 scrutins distincts, soit l'élection du Conseil national, qui obéit à des règles fédérales, et les élections des membres du Conseil des Etats dans 25 des 26 cantons qui obéissent à des règles cantonales. Car un canton résiste encore et toujours à la pratique et ne procède pas à l'élection [6] de son représentant au Conseil des Etats en même temps que l'élection du Conseil national: Appenzell Rhodes-Intérieures où la *Landsgemeinde* élit l'unique député du canton au Conseil des Etats six mois avant le début de la législature. Le PDC Ivo Bischofsberger est le seul parlementaire assuré de siéger sous la Coupole fédérale lors de la prochaine session parlementaire!

Intéressons nous d'abord à ces scrutins cantonaux (DP 1904 [7]). Les charmes du fédéralisme font que les systèmes électoraux varient d'un canton à l'autre. Deux cantons – Jura et Neuchâtel – appliquent le système proportionnel. Vu qu'il n'y a que deux sièges à attribuer, ce système revient à octroyer de manière quasi-automatique un siège à chacun des deux plus grands partis du canton, ôtant beaucoup au suspense électoral.

Tous les autres cantons appliquent le système majoritaire, mais avec des nuances importantes. Ainsi, à Genève, pour être élu au premier tour, une majorité d'un tiers des bulletins valables suffit; à Berne, la majorité absolue se calcule non pas sur la base des bulletins valables mais sur celle des suffrages exprimés; dans le canton de Vaud, il faut atteindre la majorité absolue (soit la moitié plus un) des bulletins et en comptant les bulletins blancs. Un ballotage est donc plus probable dans le système vaudois qu'au bout du lac, sans que l'on puisse en tirer des conséquences sur les rapports de force.

L'élection des 200 députés du Conseil national maintenant. L'article 149 [8] de la Constitution fixe à ce sujet deux règles qui sont en partie contradictoires: d'une part, il prévoit que l'élection a lieu selon le système proportionnel; d'autre part, il définit le canton comme circonscription électorale.

En principe, un système proportionnel permet à un parti d'obtenir un nombre de